

REUNION DU CONSEIL PERMANENT CORSO-SARDE EN DATE DU 4 JUILLET 2017

Communication de Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse

L'Assemblée de Corse et le Consiglio Regionale di Sardegna ont délibéré en avril et mai 2016 en faveur de la constitution d'un **Conseil permanent Corso-Sarde**. Cette instance a vocation à favoriser les convergences entre nos deux îles. Elle se compose, outre des deux présidents, des représentants de tous les groupes politiques des deux assemblées. Il est prévu qu'elle se réunisse, alternativement en Corse ou en Sardaigne, selon un rythme semestriel.

J'ai eu l'honneur et le plaisir, avec **Gianfranco GANAU** Président du **Consiglio Regionale della Sardegna**, de coprésider la deuxième séance de ce Conseil, le 4 juillet dernier, à Santa Teresa di Gallura, en présence des délégations de nos assemblées respectives.

Six points étaient à l'ordre du jour. Deux constituaient des rapports d'information relatifs, pour le premier à notre système de continuité territoriale auquel les sardes sont intéressés pour éventuellement l'adapter ; le second, que nous avons sollicité, a permis au Président Ganau de nous éclairer sur les relations entre les différents niveaux institutionnels en Sardaigne ; cela, dans la perspective de la mise en place de la collectivité unique dans ses rapports avec les communes et les intercommunalités.

Les quatre autres points concernaient une demande de mutualisation des moyens aériens de lutte contre les incendies, le règlement du prix littéraire « Antigone », l'accord-cadre de coopération universitaire et enfin une déclaration commune relative à la reconnaissance du statut d'insularité.

Le **Conseil permanent Corso-Sarde** a donc débuté ses travaux par l'approbation d'un premier texte portant sur la **mutualisation des moyens aériens de lutte contre les incendies**. Compte-tenu des risques majeurs auxquels sont confrontées la Corse et la Sardaigne en matière d'incendie et la nécessité induite d'un appui aérien en vue d'être plus réactifs et efficaces, le conseil corso-sarde a demandé la mise à disposition conjointe et mutualisée par les États italiens et français, à chaque début de mois de juin, des canadiens et des hélicoptères basés sur les deux îles.

La mise à disposition des canadiens basés en Sardaigne semble possible dès à présent, une difficulté se pose néanmoins pour les hélicoptères sardes dont l'utilisation exige une modification de contrat passé entre le Conseil régional de Sardaigne et la société propriétaire de l'hélicoptère. Cette mutualisation sera mise en œuvre dès 2018. Le Conseil a également demandé à ce que la Corse et la Sardaigne soient prises en compte dans la coopération franco-italienne en matière de lutte contre les incendies de forêt. A cet égard, la position du conseil permanent

participe du même esprit que celui de la motion que l'Assemblée de Corse a adoptée le 30 juin dernier et elle vient par conséquent la renforcer.

Le **second** document examiné portait sur l'adoption du règlement du **Prix littéraire méditerranéen « Antigone »**.

Le prix, dont la première édition doit se tenir en juin 2018, concerne toute la création littéraire : romans, nouvelles, poésies, etc. Il comporte deux sections : une section réservée aux œuvres littéraires en langue corse et en langue sarde ; une seconde section réservée à toutes les autres œuvres littéraires méditerranéennes parues les trois années précédentes. De fait, la seconde section permet de primer un auteur aussi bien catalan, italien que grec ou marocain... L'idée est de donner une dimension internationale au prix littéraire, en rayonnant largement en Méditerranée, au-delà de la Corse et de la Sardaigne, afin de mettre en valeur la production littéraire et les langues sarde et corse. Le règlement du prix littéraire « Antigone » a été approuvé à l'unanimité du conseil.

Le **troisième point à l'ordre du jour** concernait l'**accord-cadre de coopération entre les universités de Sassari, de Cagliari et de Corse**. Cet accord est d'autant plus important qu'il correspond à notre volonté commune de placer au cœur de la relation corso-sarde, la connaissance, l'éducation et les échanges entre les jeunes des deux îles. Les responsables des universités, également présents, ont procédé à un point d'étape sur le travail déjà entrepris. Puis ils ont présenté les perspectives de leur partenariat pour les mois et les années à venir. Cette coopération portera sur des thèmes pluridisciplinaires extrêmement divers. L'accord-cadre, que le Conseil a d'ailleurs approuvé à l'unanimité, prévoit notamment d'encourager prioritairement la mobilité transfrontalière des étudiants sardes et corses (études et stages); de fluidifier les communications entre les communautés universitaires sardes et corse (transports, langues, échanges...); de favoriser la construction de systèmes universitaires plus intégrés par la création d'outils partagés.

Le **quatrième point à l'ordre du jour** était d'ordre institutionnel puisqu'il s'agissait de l'**adoption d'une déclaration solennelle demandant la reconnaissance d'un statut d'insularité, en application de l'article 174 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE)**. L'article 174 est fondamental. Il prévoit en effet qu'une région d'Europe peut se voir appliquer des règles spécifiques notamment en matière fiscale dès lors qu'elle est soumise à des contraintes naturelles ou démographiques comme les îles, les régions de montagne ou à faible densité de population. La Corse, « île-montagne » peu peuplée, présente ces trois caractéristiques, alors que l'une d'entre elles suffirait à justifier un statut particulier. Une action conjointe avec la Sardaigne permettrait de donner plus d'ampleur à nos revendications. La déclaration commune s'adresse aux différentes instances tant italiennes, françaises qu'européennes. Elle demande le respect des engagements pris au moment de la déclaration des régions insulaires n°30 annexée au traité d'Amsterdam. Elle insiste sur le fait que le Traité, en l'espèce, n'a toujours

pas été concrétisé, ce qui risque de poser problème dans l'hypothèse où les inégalités régionales s'accroîtraient sur le territoire européen.

A l'occasion de la dernière réunion du conseil, j'ai pu constater, une nouvelle fois, l'enthousiasme unanime et constant de nos homologues sardes pour cette coopération. Les discussions nourries, sur tous les points d'ordre du jour, ont toujours été animées du souci permanent de préserver la cohésion de notre démarche commune. Je ne doute pas que le climat amical et chaleureux dans lequel se déroulent les échanges entre nos deux îles puisse favoriser l'implication d'un plus grand nombre d'entre nous au profit de tous nos concitoyens. Cette coopération me paraît en effet essentielle. Elle coule de source au regard de nos proximités géographiques et culturelles mais également des problématiques que nous partageons. Elle répond, de toute évidence, à un besoin avéré.

Le Conseil permanent corso sarde est bien plus qu'un simple organe consultatif. Au plan institutionnel, il constitue une interface nécessaire pour que nous puissions, collectivement, peser d'un poids plus significatif vis-à-vis notamment des institutions étatiques et communautaires dans la défense de nos intérêts communs. Il est un lieu d'enrichissement réciproque, comme nous avons pu le constater lors des discussions sur la continuité territoriale corse ou la structure administrative sarde. Au plan symbolique, il contribue à valoriser l'image de la Corse vis-à-vis de nos partenaires et voisins et, dans cet esprit, il assure la représentation de l'ensemble des corses.

La prochaine réunion du Conseil Permanent Corso-Sarde devrait se tenir dans les six mois qui viennent.

La coopération entre nos deux îles est le fruit d'un véritable engagement et d'un travail précis. Nous souhaitons qu'elle débouche sur des résultats concrets.

Aussi il convient de mettre en œuvre les décisions du Conseil permanent corso sarde du 4 juillet dernier. C'est pourquoi je soumetts à l'approbation de l'Assemblée de Corse deux rapports : l'un portant sur le prix littéraire méditerranéen corso-sarde « Antigone », l'autre sur l'accord cadre relatif aux échanges universitaires.

Je vous remercie.